

ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

de la Commission permanente de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles

Le mercredi 1er juin 2016 — Vol. 44 N° 80

Élection à la présidence et à la vice-présidence

Président de l'Assemblée nationale : M. Jacques Chagnon

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats de toutes les commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission parlementaire en particulier	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00\$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles 1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85 Québec (Québec) G1A 1A3

Téléphone: 418 643-2754 Télécopieur: 418 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires dans Internet à l'adresse suivante: www.assnat.qc.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec ISSN 0823-0102

Commission permanente de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles

Le mercredi 1er juin 2016 — Vol. 44 N° 80

Table des matières

Élection du président, M. Sylvain Pagé	1
Élection du vice-président, M. Alexandre Iracà	1
Intervenants	

M. André Villeneuve

M. Jacques Chagnon, président de l'Assemblée M. Sylvain Pagé, président de la commission

- M. Germain Chevarie
- M. Alexandre Iracà

Le mercredi 1er juin 2016 — Vol. 44 N° 80

Élection à la présidence et à la vice-présidence

(Dix-sept heures vingt-deux minutes)

Le Président (M. Chagnon) : Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles. Je constate le quorum et je déclare la séance de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles ouverte.

La commission est réunie afin de procéder à l'élection à la présidence et à la vice-présidence de la commission. Conformément à l'article 127 du règlement, la Commission de l'Assemblée nationale a décidé que la présidence de cette commission revenait à un membre du groupe parlementaire formant l'opposition officielle et que la vice-présidence revenait à un membre du groupe parlementaire formant le gouvernement. Selon l'article 135 du règlement, le président et le vice-président de chaque commission sont élus à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire.

Élection du président, M. Sylvain Pagé

Je suis prêt à recevoir une proposition pour le poste de président. M. le député de Berthier.

M. Villeneuve : Alors, M. le Président, je propose que le député de Labelle soit élu président de ladite commission.

Le Président (M. Chagnon): Le député de Labelle. Bien, ce n'est pas une mauvaise idée. Je ne le cherchais pas du bon côté, je ne le cherchais pas du bon côté, mais puisque... Vous êtes pas mal chanceux sur vos propositions, vous. En général, ça ne va pas mal, hein?

M. le député de Labelle, acceptez-vous d'être mis en nomination?

M. Pagé: Avec plaisir.

Le Président (M. Chagnon): Eh bien, ce qui me force à demander au groupe parlementaire formant le gouvernement si cette proposition est adoptée.

Des voix : Adopté.

Le Président (M. Chagnon): Et qu'en est-il de l'opposition officielle?

M. Villeneuve: Adopté, M. le Président.

Des voix : Adopté.

Le Président (M. Chagnon): Et de la deuxième opposition?

Des voix : Adopté.

Le Président (M. Chagnon): Eh bien, permettez-moi de vous féliciter, M. le député de Labelle, de votre présidence de cette commission. Et je vous suggère de vous occuper de la vice-présidence.

M. Pagé: Et je vous suggère de reprendre votre souffle, M. le Président.

Le Président (M. Chagnon): Je pense que j'en ai encore deux. À plus tard.

Le Président (M. Pagé): Oui, merci. Alors, merci, chers collègues, de renouveler votre confiance.

Élection du vice-président, M. Alexandre Iracà

Alors, je suis prêt à... Oui, hein? On part tout de suite ici, là? O.K. Alors, je suis prêt à recevoir les propositions pour le poste de vice-président ou vice-présidente. Alors, oui, M. le député des Îles-de-la-Madeleine.

M. Chevarie : M. le Président, je propose que M. Alexandre Iracà, député de Papineau, soit élu vice-président de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles.

Le Président (M. Pagé) : Est-ce que, M. le député de Papineau, vous acceptez votre mise en candidature?

M. Iracà: Avec plaisir.

Le Président (M. Pagé): Oui. Ce sera un plaisir de travailler avec vous.

Alors, est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

 $\textbf{Le Pr\'esident (M. Pag\'e):} \ A dopt\'e. \ Est-ce que, de la part du groupe de l'opposition officielle, cette proposition est adopt\'ee?$

Des voix : Adopté.

Le Président (M. Pagé): Et est-ce que, de la part du deuxième groupe d'opposition, cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

Le Président (M. Pagé): Parfait. Alors je vous félicite, M. le vice-président et député de Papineau. Je déclare donc le député de Papineau vice-président de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles

Je lève la séance, et la commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die. Merci, chers collègues.

(Fin de la séance à 17 h 24)